



Commande non reçu problème fabrication

Par **Estelle07**, le **20/04/2022** à **17:27**

J'ai fait installer un poêle à bois tres haut gamme d' un montant de 4000€, il y 2 ans.rnIl fonctionne parfaitement bien.rnrnMais depuis 3 mois je ne peux plus l utiliser, pourquoi?rnA l intérieur de ce poêle vous avez des pierres réfractaires (vermiculite) qui à la longue sont usées. rnLa vermiculite sert à protéger les parois du poêle à une température très élevées.rnJe dois les remplacer.rnrnProblème : le magasin où j'ai ai commandé les pièces de vermiculite me dit qu' ils ont un problème avec le fabricant.rnrnIls ne savent pas quand ils pourront me les fournir.rnrnAu bout de 3 mois d'attente, j ai écrit au siège de l'enseigne indiquant mon mécontentement et surtout savoir quand je pourrais obtenir ma commande pour utiliser par la suite mon poêle à bois.rnrnDepuis silence radio total !!!rnOn résume : j'ai un poêle ,pas les vermiculites = poêle non utilisable...rnQuel recours je peux faire pour mon affaire? rnMerci pour votre aide.rnBernard

Par **morobar**, le **21/04/2022** à **08:04**

Bonjour,rnrnCeci n'est pas au siège de l'enseigne que j'aurai tenté ma chance, mais auprès du fabricant;rnCeci dit votre exposé laisse penser à une malfaçon le matériel étant inutilisable au bout de 2 ans seulement.rnC'est à dire à ,la limite de la garantie de conformité.